



CONSEIL REGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal du 4 octobre 2007 à Commugny

A 20h, le Président **Eric Hermann** souhaite la bienvenue à chacun, ouvre la séance du Conseil intercommunal du Conseil régional et propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

1) Appel

- 22 communes sont présentes
- 2 communes sont représentées par des Municipaux non assermentés : Trélex et Le Vaud. E. Hermann les informe qu'ils n'auront donc pas le droit de voter.
- 3 communes sont excusées : Begnins, Crassier et Signy

La Presse est représentée par le Quotidien de la Côte et 24Heures.

2) Elections statutaires

Les élections statutaires qui auraient dû avoir lieu lors de l'assemblée du 21 juin dernier se font ce soir. E. Hermann prie l'assemblée de bien vouloir excuser cet oubli.

Les personnes suivantes sont réélues par applaudissement par l'assemblée :

Eric Hermann, Arzier	Président
Raymonde Schoch, Commugny	Vice-présidente
Florence Rattaz, Genolier	Scrutateur
Hector Chambaz, Duillier	Scrutateur
John Howells, Vich	Scrutateur-Suppléant
Jean Oberhansli, Bogis-Bossey	Scrutateur-Suppléant

M. Jean Oberhansli succède à Mme Colette Goetschmann, qui est absente ce soir.

3) Assermentations

Les personnes suivantes sont assermentées :

Patrice Engelberts, délégué de la commune de Mies
Claude Figeat, suppléant de la commune de Mies
Ulrich Perren, délégué de la commune de Dully
Hortense Kiss, suppléante de la commune de Dully
Georges Richard, suppléant de la commune de Genolier
Bertrand Bory, suppléant de la commune de Tannay, et qui remplace M. Meige

4) Approbation du PV de la séance du 21 juin 2007 à Crassier

Le PV est approuvé tel que présenté à la majorité évidente, une abstention.

5) Communications du bureau du Conseil Intercommunal

E. Hermann informe l'assemblée que M. Charles Lambelet, absent pour raison de santé, est remplacé ce soir pour la prise du procès-verbal par Mme Françoise Burgi, assistante administrative au Conseil régional.

6) Communications du comité de direction (CODIR)

La parole est donnée au Président du CODIR, Monsieur **P.-A. Romanens**, qui souhaite la bienvenue aux deux nouvelles communes membres du Conseil régional, Mies et Dully, et qui sont applaudies par l'assemblée.

Il donne ensuite la parole à Monsieur **G. Cretegnny**, qui donne les informations suivantes :

- Chef de projet aménagement du territoire : Un chef de projet développement territorial va être engagé pour début 2008. Ce poste sera financé en partie par le canton (SDT et SELT), et le cahier des charges sera, pour 70%, consacré aux projets du district sous l'égide du CR, et pour 30% au projet d'agglomération FVG. Les annonces paraîtront dans la presse dès vendredi 5 octobre (La Côte, 24h, TdG et Le Temps).
- Agglomération franco-valdo-genevoise (FVG) M. **G. Cretegnny** rappelle que ce poste supplémentaire est une nécessité pour la région, en regard notamment du projet FVG dont l'avant-dernier COPIL - avant le dépôt du projet auprès de la Confédération en fin d'année - a eu lieu aujourd'hui à Coppet. M. **G. Cretegnny** rappelle que les projets qui concernent la région doivent être suffisamment avancés en décembre pour pouvoir toucher des fonds de la Confédération au début de la première phase quadriennale (A) de financement 2011-2014. Afin de clarifier les choses, la charte du projet agglomération FVG ainsi qu'une feuille explicative spécifique des projets vaudois seront envoyées à chaque commune par courriel. Budget de l'agglomération FVG pour 2008 (CHF 2.55 mio) : 10% des charges (proportionnelles au nombre d'habitants) représentent pour la région nyonnaise 255'000.- (Canton, région, commune de Nyon) dont 108'000.- (financement poste chef de projet urbaniste junior compris) seront à la charge du Conseil régional et feront l'objet d'un préavis en temps utile.
- Lignes directrices (LD) Rolle : les 15 nouvelles communes ont travaillé sur différents scénarios qui leur ont été présentés le 5 septembre dernier dans le cadre d'un atelier de travail. Un scénario définitif devrait être élaboré demain, vendredi 5 octobre, également dans le cadre d'un atelier de travail.
- Schéma directeur (SD) NStCM : ce SD est lancé, la 3^{ème} réunion a eu lieu hier 3 octobre. M. **G. Cretegnny** rappelle que ce SD représente les communes situées le long de l'axe du NStCM et que l'étude aborde tous les aspects transports, que ce soit route ou rail.
- Sorties autoroutières : Les groupes de travail politiques et techniques se sont déjà rencontrés pour aborder une première phase de réflexion sur les mesures possibles. Ces études sont financées par le budget des routes nationales (même si elles s'inscrivent dans le cadre du projet d'agglomération). Le groupe technique va rencontrer prochainement le Service fédéral des Routes.

C'est ensuite Mme **M.-J. Semadeni** qui prend la parole pour faire état du courrier reçu par les communes de la part du Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV) : elle rappelle que la convention signée par le COV et le Conseil régional prévoit le versement d'une subvention de 200.- par élève qui va en déduction directe de l'écolage payé par les parents. Elle rappelle que rien n'est versé à l'institution même. La commission culturelle va retravailler les conventions aux conservatoires et écoles de musique pour voir si une solution est possible pour éviter toute disparité dans le versement de ces subventions. En attendant, et à un titre personnel qui n'engage en rien le Conseil régional, Mme **M.-J. Semadeni** encourage les communes à faire un geste.

7) Préavis n°30-07 - Demande de crédit de CHF 35'000.- pour la mise en œuvre d'une politique sportive dans le district de Nyon

Le Président passe la parole à **M. P. Würsch**, de la commission ad'hoc. Ce dernier lit le rapport de la commission qui propose d'accepter ce crédit de CHF 35'000.-. La parole est ensuite donnée au rapporteur de la commission des finances, **M. G. Binz**, qui lit le rapport de la commission qui, dans ses conclusions, propose également d'accepter ce crédit de CHF 35'000.-. Dans le cadre de la discussion ouverte, **M. M. Kammermann** demande si les CHF 20'000. attribués à l'édition d'un guide régional des sports mis en place en août 2007 ont déjà été réalisés. **M. P.-A. Couvreu** répond qu'en effet le guide régional des sports a été imprimé et même déjà distribué dans les communes. Le président Hermann passe ensuite au vote du préavis qui est accepté à l'unanimité.

8) Préavis n°31-07 – Mise en place d'une taxe régionale de séjour en substitution de la taxe cantonale de séjour

Le Président passe la parole à **M. S. Natalini** qui prie l'assemblée d'excuser le retard avec lequel la dernière version du préavis lui est parvenue, suite au rajout de la taxe sur les résidences secondaires. Il apporte quelques précisions à ce préavis et s'appuie pour cela sur une présentation PowerPoint que vous trouverez en annexe de ce procès-verbal. Il rappelle qu'il s'agit d'un nouveau règlement communal et qu'une décision sera prise ce soir sur le principe de cette taxe régionale, pour qu'elle soit ensuite votée dans les communes respectives. La mise en place de cette nouvelle taxe est la conséquence de la LADE (Loi sur l'Appui au Développement Economique), qui entrera en vigueur le 1.1.2008, et qui prévoit la suppression de la taxe cantonale de séjour, taxe qui alimentait, d'une part, le fonds d'équipement touristique, et d'autre part, à raison de 35%, les communes, qui reversaient cette redevance à Nyon Région Tourisme. Le projet de règlement soumis ce soir se base sur ce qui a été expérimenté dans d'autres régions du canton telles que la Riviera vaudoise. L'augmentation de la taxe sera relativement substantielle (entre 1.- et 2.- selon les communes), et seule une légère adaptation est apportée à la taxe communale sur les résidences secondaires afin que ces dernières ne se voient pas pénalisées par rapport aux clients séjournant dans les hôtels. La présentation fait également état

- des Ressources dégagées (avec Nyon et Rolle qui font cavaliers seuls) ;
- de l'Affectation (offices du tourisme et fonds de soutien aux projets d'infrastructures touristiques) ;
- de l'Amendement demandé par la commune de Le Vaud et rectifié en dernière minute suite à une confusion au niveau des chiffres (la proposition est que 15% de cette taxe reviennent aux communes pour la réalisation de projets touristiques communaux) ;
- d'une Simulation chiffrée à titre d'exemple (montant de < 20'000.- pour Chavannes-de-Bogis qui dispose du plus grand hôtel de la région) ;
- d'un exemple (Saint-Cergue) de calcul de la taxe sur les Résidences secondaires (adaptation relativement faible) ;
- de la Procédure et du Calendrier.

Le Président passe ensuite la parole à **M. D. Collaud**, rapporteur de la commission ad'hoc, qui lit le rapport de la commission qui appuie l'amendement. Il précise que le rapport fait état d'un amendement à hauteur de 15 % de cette taxe revenant aux communes, alors que **M. S. Beck** (Le Vaud) proposait 25%. **M. S. Natalini** confirme que la commune de Le Vaud se rallie à la décision de la commission qui propose d'accepter le préavis avec l'amendement précité. Le président Hermann passe ensuite au vote de l'amendement qui est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Le Président passe ensuite la parole à la commission de gestion-finances. **M. G. Binz** lit le rapport de la commission qui propose d'accepter le préavis. Le président Hermann passe ensuite au vote du préavis qui est accepté à l'unanimité.

9) Préavis n°32-07 – Autorisation générale pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de sociétés immobilières, ainsi que pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, durant la législature 2007-2011

M. G. Binz lit le rapport de la commission gestion-finances qui propose d'approuver le préavis. Le président Hermann passe au vote du préavis qui est accepté à l'unanimité.

10)Préavis n°33-07 – Demande de crédit exceptionnel d'un montant de CHF 130'000.- permettant l'aménagement des nouveaux locaux (mobilier et informatique) ainsi que la réalisation du plan de communication de la législature

Mme **R. Schoch** lit le rapport de la commission ad'hoc qui propose d'approuver le préavis. Elle demande qu'une correction soit apportée à la date mentionnée dans la première phrase du préavis (lire 6 septembre 2007 et non pas 2006).

Le Président Hermann passe ensuite la parole au rapporteur de la commission gestion-finances, M. **G. Binz**, qui propose également d'approuver le préavis. Le Président Hermann ouvre la discussion. M. **D. Collaud** demande, qu'à l'avenir, à l'image de ce qui se fait dans les Municipalités par rapport au plafond d'endettement, chaque préavis de demande de soutien financier fasse mention de l'état du compte d'investissement. M. **B. Penel** en prend note et ne voit aucune objection à cette manière de procéder.

Le président Hermann passe au vote du préavis qui est accepté à l'unanimité avec une abstention.

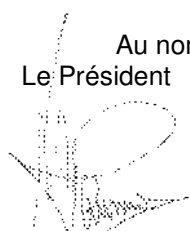
M. **P.-A. Romanens** remercie spécialement l'assemblée qui a accepté ce dernier préavis. Il souligne que le comité de direction a dû rapidement faire un choix par rapport aux nouveaux locaux, dont la surface est intéressante (240 m²) au centre ville avec un prix plus que raisonnable (~250.-/m²).

11)Dépôt de préavis

Aucun préavis n'est déposé aujourd'hui. M. **P.-A. Romanens** explique que le projet de budget est en préparation, et que son préavis sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil intercommunal du 20 décembre 2007. Il sera déposé après la séance du comité de direction du 25 octobre prochain et transmis à la commission gestion-finances. Aucun autre préavis n'est en gestation pour le moment.

12)Propositions individuelles et divers

Le Bureau n'a reçu aucune proposition écrite. Le **Président** demande s'il y a des divers, et comme ça n'est pas le cas, il lève la séance à 21h05. A l'issue de la séance, Mme **R. Schoch** salue l'assemblée au nom de la Municipalité de Commugny et invite les participants à boire le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil intercommunal
Le Président

Eric Hermann

La Secrétaire

Françoise Bürgi

Nyon, le 9 octobre 2007

Annexe: la présentation mentionnée